



Communiqué de presse

Saint-Denis, le

Prix de vente maximum des hydrocarbures à La Réunion à compter du 1er Août 2018

Les prix des produits pétroliers et gaziers à La Réunion sont fixés en application des dispositions des articles R.671-14 à R.671-22 du livre VI du code de l'énergie reprenant les termes du décret n° 2013-1315 du 27 décembre 2013 désormais abrogé. Ces articles constituent le cadre de détermination du prix des hydrocarbures.

Ce régime établit un mécanisme qui permet de se conformer aux conditions réelles du marché et d'assurer la transparence sur la formation des prix.

Le contexte international

Depuis l'actualisation du mois de juillet 2014, afin de mieux correspondre à la nature des produits consommés dans le département, la cotation de référence du supercarburant utilisée est la Mogas 95 Unleaded (en lieu et place de la Mogas 97 Unleaded précédemment utilisée). La référence pour le gazole est restée inchangée.

Sur la période de référence, on constate une évolution des cotations moyennes des carburants orientée à la baisse par rapport au mois précédent : (- 1,61 %) pour le supercarburant, (- 1,09 %) pour le gazole.

En ce qui concerne le gaz, la cotation mensuelle du BUTANE est en hausse à 570 \$/TM. Ce mois-ci, comme les mois précédents, la structure intègre une pondération des cotations BUTANE et PROPANE afin de se rapprocher de la réalité des produits intrants ainsi qu'une ligne détaillant les droits de douanes acquittés (à hauteur de 0,7 % de la valeur CAF en € du produit).

La moyenne des parités sur 15 jours ouvrés s'établit à 1,1681 \$ pour un € pour le gaz comme pour les carburants. Ce paramètre contribue à renchérir les prix des produits (+ 10cts pour le gaz). Il reste sans influence sur celui des carburants.

Les prix à La Réunion

Le sans plomb

La baisse (- 1,61 %) de la cotation est en partie contredite par la dépréciation de la parité euro/dollar (-0,12%). Le fret est en hausse de 7,72 %. En définitive, le prix CAF est en baisse de - 1,57 %. Le prix public baisse de 1 ct à 1,49 €/litre.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministériel
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974



Le gazole

La baisse de la cotation moyenne du gazole est du même ordre que celle du SSP (- 1,09 %). Comme pour le SSP, le fret est en hausse et la parité est défavorable. Toutefois ces paramètres restent sans incidence sur le prix final. La conjonction de ces paramètres induit une baisse du prix CAF de -0,75 %. Le prix de vente est stable à 1,20 €/litre.

Le gaz

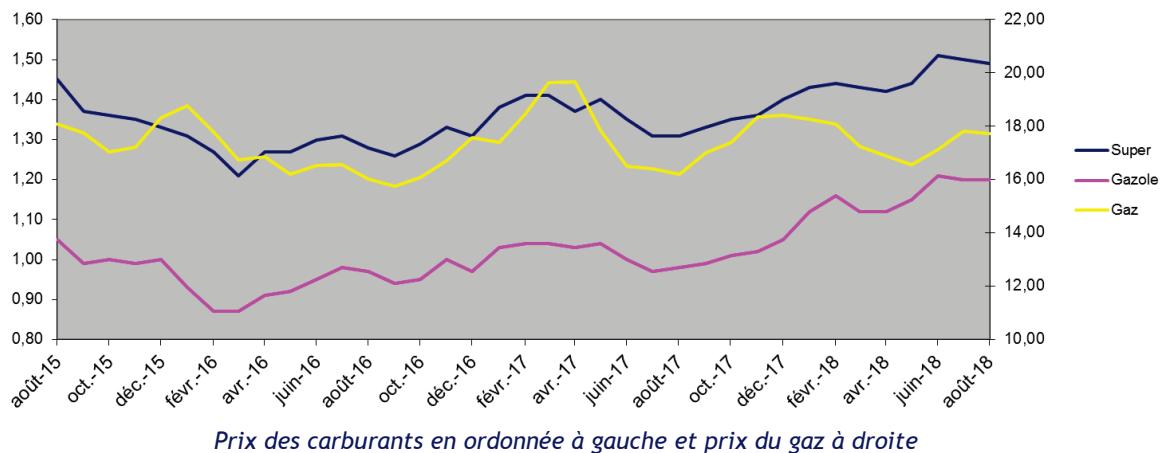
La cotation mensuelle (issue de la pondération) est en hausse de 1,52 %. Elle impacte le prix de la bouteille à la hausse à hauteur de + 10 cts environ. La dépréciation de l'euro (- 0,09 %), de son coté, influence le prix de la bouteille à hauteur de + 1 ct environ. Le contrat de fret est inchangé. La modification des frais de passage induit une baisse conséquente du prix de la bouteille : 22 cts. Le prix final de la bouteille s'établit à 17,71 € contre 17,82 le mois précédent (-11 cts).

En conséquence les prix des produits pétroliers et gaziers de La Réunion s'établissent de la façon suivante au 1^{er} août 2018 :

Libellé du produit	Prix au 1 ^{er} Juillet 2018	Prix au 1 ^{er} Août 2018	Evolution
Supercarburant (€/litre)	1,50	1,49	-0,67%
Gazole (€/litre)	1,20	1,20	-
Gazole non routier (€/litre)	0,75	0,75	-
Pétrole Lampant (€/litre)	0,75	0,74	-1,35 %
Supercarburant destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,75	0,75	-
Gazole destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,76	0,75	-1,33 %
Gaz (€ par bouteille de 12,5 kg)	17,82	17,71	-0,62%

Pour information, l'historique de ces produits sur les trois dernières années se décline comme suit :

Tous produits 974



Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministériel
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

